

## RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'UFR HSS, REUNI LE 8 SEPTEMBRE.

### 1. Modification des statuts de l'UFR.

A été votée à l'unanimité des présent(e)s et représenté(e)s (25 voix pour), la modification suivante :

#### **Titre I : Composition de l'UFR**

**Article 1<sup>er</sup> :** *L'UFR Humanités et Sciences sociales est composée des départements suivants :*

- le département des Arts du spectacle ;
- le département d'Etudes anciennes ;
- le département d'Histoire, Archéologie et Patrimoines ;
- le département de Langue et Littérature françaises et Littérature générale et comparée ;
- le département de Philosophie ;
- le département des Sciences de l'éducation ;
- le département des Sciences du langage ;
- le département de Sociologie.

*Chacun de ces départements a pour missions d'animer et d'organiser les activités de formation des équipes pédagogiques des huit disciplines fondamentales de l'UFR HSS et d'assurer la coordination des différentes mentions qu'elles délivrent.*

### 2. Discussion sur le projet de réhabilitation du bâtiment B, à la suite du vote du Conseil d'Administration du 11 juillet.

A été votée à l'unanimité des présent(e)s et représenté(e)s (22 voix pour), la motion suivante :

*L'UFR HSS, réunie en Conseil extraordinaire le 8 septembre 2016, dénonce l'absence d'information et de concertation, maintes fois promise, sur le projet de réhabilitation du bâtiment B, tel qu'il a été soumis au vote du C.A de l'Université le 11 Juillet 2016.*

*Il déplore, sur le fond, que ce projet contredise le projet initial qui visait à faire de ce bâtiment un espace propre à assurer, avant tout, l'intégration, en un même lieu, des activités pédagogiques et administratives de l'UFR HSS et de l'UFR de Psychologie. Il s'étonne ainsi de la place considérable accordée à des services*

*communs et centraux, qui grève d'autant celle qui devrait être consacrée aux missions fondamentales des UFR concernées.*

*C'est la raison pour laquelle il demande qu'une réelle concertation s'engage afin :*

- *que les bibliothèques de proximité (SH, Histoire) soient réunies et installées, conformément au projet initial, au sein du bâtiment rénové ;*
- *que le nombre ainsi que la capacité des salles de cours soient, le plus possible, appropriés aux effectifs étudiants des deux UFR ;*
- *que les bureaux d'enseignants ainsi que les salles dévolues aux associations étudiantes et aux divers secrétariats soient en nombre suffisant afin de permettre une vie collective indispensable au bon fonctionnement de ces deux composantes.*

## La Direction de l'UFR HSS